



Avenant au contrat de travail

Par **cgfe**, le **20/05/2008** à **19:52**

Bonjour, je travaille actuellement sur marseille en tant que comptable pour un grand promoteur immobilier. La direction a décidé de remonter que la comptabilité au siège (paris) et de re-affecter le personnel comptable. Je précise que je n'ai pas de clause de mobilité dans mon contrat. On me propose de basculer du service comptable au service commercial (administration des ventes). Un avenant m'a été adressé, mais celui-ci ne me convient pas. Nous sommes le 20/05/2008 et l'avenant précise un transfert de service au 01/06/2008. Que peut-il arriver si je ne signe pas cet avenant ? En l'absence d'inquiétude de mes supérieurs quant à la signature ou pas de cet avenant dois-je accepter de commencer le poste tout en ayant toujours pas signé mon avenant ? Quels sont tous les risques ou et les solutions ?

vous en remerciant ...